



Domage par accident sur véhicule stationné et délit de fuite

Par Ben8107

Bonjour, mon véhicule assuré au 1/3 à subi de graves dommages alors qu'il était stationné devant chez moi. La personne responsable a pris la fuite et g découvert le sinistre le matin. Pas de témoins ni d identité par contre en face le supermarché à des caméras ki filment tous les abords le parking et la rue..g porté plainte contre X pour délit de fuite mais mon assureur refuse de prendre en charge et dit attendre l'enquête judiciaire. Comment faire pour accéder aux images avant qu'elles soient effacée ? Puis je me présenter au directeur du supermarché ? Ou c le travail de la police mais celle ci est surchargé ? Puis je réparer ma voiture et serais je indemniser après ?

Par DIU1973

Bonjour

Cela a l'air important pour vous, il faut agir vite car normalement, les images ne sont conservées qu'un mois. L'accès aux images de surveillance est strictement réglementé en en principe, seules les personnes autorisées par le responsable du traitement des données (en l'occurrence, le propriétaire du supermarché ou la personne en charge de la sécurité) peuvent y accéder.

Faire une demande auprès du responsable du traitement des données. Cette demande doit être faite par écrit, mais c'est encore mieux si la direction du magasin accepte de vous recevoir.

Par chaber

bonjour

Comment faire pour accéder aux images avant qu'elles soient effacée ? Puis je me présenter au directeur du supermarché ? Ou c le travail de la police mais celle ci est surchargé
Légalement les caméras se limitent au parking. Voyez si la commune possède une vidéo surveillance

Puis je réparer ma voiture et serais je indemniser après ?

Si l'auteur des faits est retrouvé il y aura possibilité de recours en présentant un rapport d'expertise ou en fournissant une facture acquittée